

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 39

Artikel: Les cadets de Moudon
Autor: Bertolini, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 25 septembre 1915 : Un jour de Jeûne au temps de LL. EE. — Lo lè que brassé. — Les cadets de Moudon (Ernest Bertolini). — Le « cri des vignes ». — Chez nos voisins de Berne, au XVIII^{me} siècle. — Bonaparte en Suisse ou une halte du grand homme, à Villeneuve par (J.-J. Porchat) (A suivre).

UN JOUR DE JEUNE

AU TEMPS DE LL. EE.

Tous nos journaux ont publié la semaine dernière l'exhortation adressée au peuple, à l'occasion du Jeûne fédéral, par le gouvernement vaudois.

Voici, à ce propos et à titre de curiosité, l'exhortation qu'adressaient LL. EE. de Berne à leurs « chers et fâcheux citoyens et sujets » à l'occasion d'un jour de Jeûne, institué par elles en 1780.

Nous l'Advoyer et Conseil, de la Ville et République de Berne, assurons tous nos chers et fâcheux citoyens et sujets de notre gracieuse affection et par les présentes savoir faisons :

Que de concert avec les Louables Cantons Evangéliques, Nous avons arrêté de célébrer un Jour de Jeûne, de prières et d'actions de grâces, fixé au Jeudi 7 Septembre prochain.

Afin que ce jour solennel soit célébré d'une manière qui puisse être agréable à Dieu, Nous exhortons paternellement tous nos chers et fâcheux citoyens et sujets de s'y préparer, de bannir toutes dissipations mondaines, d'éviter avec soin tout ce qui pourroit mettre obstacle à une dévotion salutaire, de faire précéder ce jour d'un profond recueillement, de la participation à la Sainte Cène avec une vraie foi et de la prière, implorant humblement et ardemment le secours du St. Esprit, afin qu'il répande la bénédiction sur la solennité sainte que nous sommes tous appelés à célébrer avec toutes les dispositions requises.

Désirant que tous recueillent des fruits salutaires de ce Jeûne solennel ; Nous voulons que à jour, où on le célébrera, soit entièrement consacré au Seigneur, que le culte public soit scrupuleusement observé, et que le culte domestique ne soit pas négligé. Qu'à la vue de tant et de si précieux trésors de bénédictions temporelles et spirituelles que Dieu a versé souvent et abondamment et encore cette année dans Notre pays et sur Notre heureux Gouvernement, chacun soit pénétré de la plus vive reconnaissance, et témoigne sa joie par de vives actions de grâces. Qu'à l'idée de tant et de si grands péchés, qui se commettent dans les terres de Notre Domination, chacun soit aussi pénétré de la plus vive douleur, et montre la réalité de ce sentiment par la ferme et sincere résolution, de se convertir soi-même sans retard, aidé du secours de la grâce du Seigneur, qu'il ne refuse à personne ; c'est ainsi que nous préviendrons les châtiments de Dieu, que nous n'aurions que trop mérité, en sorte qu'au lieu de nous châtier selon la grandeur de nos fautes, et de retirer ses grâces du milieu de nous, il nous

épargnera comme un père plein de miséricorde, a compassion de ses enfans, et qu'il nous continuera ses bénédictions.

Nous exhortons tous nos chers et fâcheux citoyens et sujets très-sérieusement, au nom de Dieu et par les plus puissants motifs, de prendre avec Nous tous ces sentiments de piété, qui seuls caractérisent un vrai Jeûne.

Et afin que cette solennité sainte soit célébrée avec la plus grande décence, et comme il convient à un peuple chrétien, Nous voulons et ordonnons qu'on évite scrupuleusement tout ce qui pourroit donner du scandale, et que ce jour-là et celui qui doit le précéder, tous les cabarets et autres lieux, où on vend vin, soient fermés pour tout le monde, excepté pour les voyageurs.

Veuille le Très-Haut rendre efficaces Nos intentions paternelles ! Puisse la solennité sainte que nous célébrerons lui être agréable ! Qu'il soit toujours notre Dieu, et que nous soyons toujours son peuple ! A lui soit honneur louange et gloire au siècle des siècles Amen.

Donné ce 10. Juillet 1780.

Chancellerie de Berne.

Polisson ! — M. X..., gronde son fils, âgé de sept ans, pour s'être mal conduit en société.

— Polisson, lui dit-il, m'as-tu jamais vu me conduire de la sorte, quand j'avais ton âge ?

LO LÉ QUE BRASSÉ

AI a dza on bi part d'ans, cinq gaillards dè L pè u Vevô sè mettiron tita d'allô fèrè on to i dè l'autre coté dau lè, po vairè la fita dè la St-Laurent, iô l'est qu'on lâi bô que meint dâi pertes, iô on lâi medzè à rebouille-moi dau quegnu à la drâtse et surtot iô on lâi pau blossoi dâi ballès gaupès qu'ont le diablio aprî lè valets ; et l'est cein que faillô à dou dè ellau cocardiers.

Onna demeindez matin, don, *Tot-rion, Trambin, Pailo au Fifre*, ion dâi *Rats* et *Six-pouces*, bin ajoustô dein lieu ballès vestes dè futanna, traçont avau Vevô, vont au fond dè la pliace daun marts, déemandont 'na liquetta po traverso la golhie et sè metton tain route, que s'ein terivont pô pi tant mau. L'arrevont à St-Gingo et hardi la ribotte ! s'ein fottont pè lè pottès que min dâi z'Autrichieins ; *Tot-rion, Trambin* et *Pailo*, queminçont à tsant :

« Ma chère amie Jeannoton

Qui me fait branler le menton... etc.

tandi que le *Rat* et *Six-pouces* vont coennô avoué lè megnattès, que risquont dè sè fèrè écliaffô le moi pè lè Savoyâ.

Mô n'est pas lo tot dè sè soulô et dè couennô ; tota fita dâi avô 'na fin et faillô mouzi à sè rein-mourdzi su le lè. L'uront 'na terrible sacossa po retraversi, et se le Rat n'avai pô étô on solidu luron, l'etion ti fotos, kâ ein approtesein dè Vovo, ateqe ci bougrou dè dzoran que queminçè à socliô et le lè sè met à barbottô qu'on tonaire, que la liquetta danchivè que min onna couquel-

hie dè coca et qâe noutrès lulus n'etion pô à noce. Le Rat tenivè adi bon quand viront le batelli veni avoué on autre bateau et dou z'amis po lè tserts. Adon elli bougrou dè Six-pouces que volliôvè fère au crâno et au malin quand bin grulôvè dein sè tsaussès quemein la cuva d'onna tchivra, le fori, sè met à lieu boeilò dè s'ein returnò, que volliôvè prô arretô la liquetta dè danshi, et ateqe mon patifou que sè fot à la reinvassa dein lo fond dau naviot coté sè pî contré on lan, appouye ferme sè câodo contré lè dzardî, et brâmè :

— Ora, tè vu prô teni, poizon dè liquetta ! asseye pi de budzi, mè boulrò se tè laisso fèrè !... Rat ! d'patse-tè ; tigno bin !...

Ma fion vo peinsô bin quemin l'a pu la teni.

Di sti coup, Six-pouces, que l'est ora dein le royaume dâi derbons, n'est jamé retorno su le lè.

Et le parquet. — Comment ; Madéline, dit madame à sa domestique, j'ai déjeuné ce matin en ville, je rentre à cinq heures, et vous n'avez rien fait ?

— Ah ! par exemple, comment madame peut-elle se plaindre ? J'ai profité de son absence pour mettre tous les parquets à l'acoustique...

LES CADETS DE MOUDON

NOTRE fidèle collaborateur Mérine a bien voulu nous communiquer un fascicule du *Bulletin de l'Association du « Vieux Moudon »*, contenant un très intéressant article, intitulé : « Les cadets de Moudon et le rassemblement de 1865 », qui complète celui que nous avons publié samedi dernier sur ce rassemblement.

Voici cet article, dont la reproduction nous est aimablement permise.

A quelle époque faut-il remonter pour trouver la première organisation d'un corps de cadets dans notre ville ? D'après M. Cornaz-Vulliet, ce serait en 1856 que les collégiens moudonnois en prirent eux-mêmes l'initiative. Une société, qui n'avait rien d'officiel, fut alors fondée par le recrutement de volontaires. Pas de fusils, des lances fabriquées par des artisans de la place, quelques sabres constituaient l'armement de la jeune troupe. Comme uniforme, une blouse grise avec boutons de nacre et une ceinture de cuir. L'état nominatif, s'il en existe encore, serait intéressant à consulter ; on y trouverait, parmi les disparus : MM. Alfred Emery, qui devint chef du génie de la 1^{re} division ; Ulysse Baudoux, commandant du 6^e bataillon d'infanterie et président du tribunal ; Ernest Burnand, frère du peintre Eugène Burnand, d'autres encore dont les noms nous sont inconnus.

Ce premier essai ne dura que peu de temps ; en 1860, le corps n'exista plus, et, pendant quelques années, il ne fut pas question de cadets à Moudon.

En 1865, l'idée fut reprise par les autorités communales, et, au printemps de cette même année, le corps de cadets était reconstitué sur de nouvelles bases ; le collège-école moyenne en fournit l'effectif, qui comprit, au début, une section d'artillerie (2 pièces de 4 livres) et une section d'infanterie,

celle-ci armée d'un petit fusil à capsule. L'uniforme adopté fut celui de tous les cadets du canton, celui qui portent actuellement les cadets de Vevey.

La troupe étant recrutée, il fallut l'instruire et constituer le cadre. Pour l'artillerie, l'instruction fut confiée à M. le capitaine Regamey, de Lausanne, remplacé plus tard par M. le lieutenant de Constant. Deux aides, choisis parmi les sous-officiers de Moudon : MM. Lucien Persoz et Aloïs Page, continuèrent ce service.

M. Daniel Dutoit, lieutenant de grenadiers et municipal, s'occupa spécialement de l'infanterie.

Après quelques mois d'exercices, et en vue d'un rassemblement des corps de cadets du canton, qui devait avoir lieu à Lausanne, dans le courant de l'automne, la Municipalité procéda à la nomination des « gradés ». Voici la composition du premier cadre :

Captaine : M. Eugène Trachs ;

Lieutenant : M. Daniel Schneider ;

Sergent-major : M. Adolphe Boucherle ;

Sergents : MM. Vincent Grec ; Paul Nicod ;

Caporaux : MM. Ernest Bertolini ; Marc Bessard ;

Appointés : MM. Henri Voruz ; Henri Meillaud.

L'intendance ne fournissant ni solde ni rations, on ne nomma pas de fourrier.

L'effectif était, à ce moment, de 2 officiers, 38 sous-officiers et cadets, soit 40 « hommes », y compris le vaillant petit tapin Auguste Lude, qui représentait, à lui seul, tambours et fanfare.

Nous arrivons maintenant à la période héroïque. L'été a passé ; l'instruction a fait de grands progrès ; on peut dire qu'à la troupe est au point : la mise en batterie, la charge en douze temps, l'école du soldat et de section, le déploiement en tirailleurs n'ont plus de secrets pour nos petits grognards, qui sont prêts à se mesurer avec leurs camarades, et comptent faire bonne contenance au rassemblement qui se prépare.

Il ne manque qu'une chose : un drapeau. Les dames et demoiselles de la ville vont y pourvoir et se chargeront d'offrir, au corps de cadets, une jolie bannière aux couleurs de Moudon. Ce sera l'occasion d'une petite fête, avec collation, discours et bal, pour clôturer.

Le programme et la date de la Grande Revue sont maintenant connus : c'est le 14 septembre 1865, que se réuniront à Lausanne tous les cadets du canton. Ce sont les corps de Lausanne, Vevey, Yverdon, Morges, Nyon, Payerne, Moudon, Rolle, Aubonne, Orbe, Bex et Villeneuve, comprenant : 32 officiers, 126 sous-officiers, 33 tambours, 31 musiciens, 2 sapeurs, 48 artilleurs et 530 fantassins, soit un effectif total de 802 cadets.

Le 14, au matin, les cadets moudonnois sont réunis sur la place du Pont. L'administration a réquisitionné pour le transport de la troupe les deux omnibus et la guimbarde du maître de poste Clerc. Cette dernière voiture est une sorte de tapissière, que le voiturier, en homme pratique, a munie de fenêtres et de banquettes, ce qui permet de transporter, à volonté, hommes ou mobilier. Le plus petit des omnibus est réservé à la municipalité qui accompagnera le détachement. Les canons sont attelés chacun d'un cheval. Ce serait une erreur de croire que nos cadets fussent incapables de fournir l'étape de 22 kilomètres de Moudon-Lausanne, mais il s'agissait d'arriver, par une concentration rapide, frais et dispos sur le terrain. Il y a d'ailleurs des précédents ; Napoléon lui-même, au début de la campagne de 1809 contre l'Autriche, n'a-t-il pas fait transporter des grenadiers de sa garde de Versailles à Metz par des voitures sans que leur réputation en souffrît ?

Mais revenons à nos cadets. Le voyage se fait sans incident ; arrivée à Lausanne, la troupe s'organise devant l'hôtel de l'Ours et se rend, tambour battant et enseigne déployée, sur la place de Beaulieu où les contingents se réunissent.

Après une inspection des différents corps, par M. le commandant de gendarmerie Melley, la troupe exécute quelques mouvements de l'école de pièce et de compagnie, puis, sur un signal donné par l'inspecteur, les différents corps prennent leurs formations pour la manœuvre de combat. Il s'agit d'attaquer et de prendre le bois de Beaulieu défendu par un ennemi supposé. Des tables placées à la lisière dessinent une vague ligne fortifiée : tels devaient se présenter, aux yeux des alliés de 1855, les fameux « Ouvrages blancs » du front Est de Sébastopol. L'action est engagée par les tirailleurs ; il faut tâter l'ennemi et découvrir le point faible de sa

position. La première attaque est repoussée, mais l'offensive est immédiatement reprise : les soutiens renforcent peu à peu la ligne de feu ; au crépitement de la fusillade des tirailleurs, se joignent bientôt les feux de salve des subdivisions en ordre serré. L'artillerie placée aux ailes — la section de Moudon forme une batterie avec la section de Vevey — prend part à l'action et mêle sa grosse voix aux commandements des chefs : « Pièce de droite ! feu ! Pièce de gauche ! feu ! En avant, à bras ! » L'offensive se prononce toujours plus énergique, les réserves s'avancent et leurs colonnes se forment pour l'assaut final. Les tables sont prises et bientôt couvertes de victuailles abandonnées par l'ennemi en fuite. On forme les faisceaux ; les fourchettes ayant remplacé les bayonnettes, on attaque maintenant les pâtes, récompense méritée de tant de bravoure. C'est un des jolis moments de la journée ; les rires et les chants éclatent partout ; le public et les parents se rapprochent des combattants au repos, et la fête se termine dans la plus franche gaîté.

Enfin, le rappel sonne ; les corps se reforment, musique en tête, pour défiler au son de la marche entraînante de la *Fille du régiment*. Après une parade en ville, la colonne se rend sur la place de Monthelon où a lieu le licenciement. Les Moudonnois retrouvent, à l'hôtel de l'Ours, les voitures qui les ramènent à Moudon, après la traditionnelle halte de Montpreveyres.

L'année 1865 marque, en même temps que sa création, l'apogée de l'institution des cadets de notre ville. En 1868, l'artillerie n'existe plus ; il est à supposer que c'est une diminution du nombre des élèves de notre établissement secondaire qui en a amené la suppression. Pendant quelques années encore, le corps d'infanterie se maintient avec un effectif de 30 à 35 cadets. Les comptes de commune de l'année 1876 mentionnent, pour la dernière fois, le traitement (20 fr.) payé à l'instructeur M. Ph. Métraux, sergeant-major. C'est la fin des cadets moudonnois. *Sic transit...*

ERNEST BERTOLINI.

Allons, tant mieux ! — Un de nos vieux amateurs de chevaux, dont l'oreille est un peu dure, faisait admirer une pouliche à un visiteur. Ce dernier, absolument ignorant en matière hippique, partant indifférent aux descriptions que lui faisait son hôte, demande, distrait :

— Comment va madame votre fille ?

— Pas trop mal, comme vous voyez. L'avant-train s'enlève bien ; mais l'arrière-train laisse un peu à désirer. Cela se fera avec l'âge et l'avoir.

LE « CRI DES VIGNES »

On sait qu'autrefois — oh ! il y a bien longtemps — c'était, dans nos villages, l'usage de faire des charivaris à ceux qui, lors de leur mariage refusaient de contribuer aux divertissements de la jeunesse ; à ceux que l'on croyait coupables d'actions indécentes et que ne pouvaient atteindre les lois, ou bien qu'elles punissaient trop légèrement.

Dans quelques villages, on le faisait même aux jeunes garçons qui épousaient de vieilles veuves ou aux veuves qui épousaient des garçons.

Dans certains cas scandaleux, on substituait aux charivaris, dans les paroisses de Lavaux, ce qu'on appelait le *Cri des vignes*. Voici en quoi il consistait :

Dans le temps des grands ouvrages et surtout en *effeuilles* ou en vendanges, lorsque des bandes de travailleurs se voyaient de loin en loin sur les coteaux, une des bandes interpellait la bande voisine, et il s'établissait à voix la plus haute possible un entretien sur le sujet en question. On entre mêlait les récits de tout ce qu'on pouvait trouver de plus burlesque et de plus malin. Le patois était le langage admis et on recherchait les phrases courtes et sententieuses.

La bande qui avait commencé laissait de moment en moment, à la bande qu'elle avait interpellé, le temps d'interroger à son tour la bande

suivante, et ainsi de bande en bande, tellement qu'on a entendu ces cris se propager de proche en proche depuis les portes de Vevey au village de Pully, où le vignoble est interrompu.

De temps en temps toutes les bandes poussaient des cris ou huchaien de concert, ce qui faisait un vacarme épouvantable sur tous les points à la fois de cet espace, qui est de plus de 3 lieues.

La dernière de ces scènes bruyantes a eu lieu en 1798, à l'occasion de deux filles de Cully, qui se laissaient courtiser par deux soldats français. Et comme le lieu choisi par les amoureux pour se conter fleurette était situé derrière les buttes du tirage, le Cri des vignes fut : *Gare la première ou Gare la seconde*. C'est ce qu'on crie au marqueur de la cible à laquelle on vise. Cette allusion au lieu du rendez-vous désignait suffisamment, sans les nommer, les personnes qu'on avait en vue.

Ce singulier usage prit fin après la Révolution.

Le mort parlant. — Un brave homme était très malade ; le médecin n'avait plus guère d'espérance. Un matin, ce dernier, à son entrée dans la chambre, vit le malheureux immobile et si pâle, dans son lit, que tout d'abord il le crut mort. Il tourna instinctivement le regard interrogateur vers la femme du moribond. Celui-ci vit le coup d'œil.

— Oh ! que non, messieu le docteur, je suis pas encore mort...

— Mais veux-tu bien te taire, interrompit sa femme, le docteur le sait mieux que toi.

CHEZ NOS VOISINS DE BERNE,

AU XVIII^e SIÈCLE

Mani

Dans un article intitulé : *Berne au XVIII^e siècle*, extrait d'un volume : « Voyage dans la Suisse occidentale, 1781 », de M. J.-R. Sinner, de Ballaigues, on lit ce qui suit.

(Cet article fut reproduit en 1853, dans la *Revue suisse*.)

L'ENCEINTE de la ville de Berne finissait au trefois à la grande tour de Saint-Christophe ou de Goliath. La vieille enceinte s'étendait depuis cette tour à droite jusqu'à la porte d'Aarberg. Près de cette porte, une partie des anciens fossés de la ville servait de demeure aux ours, armes vivantes de Berne.

Les historiens bernois disent qu'après la bataille de Novare, les Bernois ramenèrent en triomphe un jeune ours qu'ils avaient trouvé dans le camp de M. de la Trémolière. Cet ours lui avait été donné à Lucerne où il s'était rendu l'année précédente pour traiter avec les Suisses au nom de Louis XII. On construisit près de la tour des prisons un fossé pour loger cet animal en mémoire sans doute de la victoire qu'on venait de remporter.

Dans la suite des temps, on augmenta le nombre des ours et l'on construisit un second fossé. Une citoyenne de Berne eut la singulière fantaisie de fonder une rente perpétuelle en grains pour leur nourriture. On ajouta une petite maison entre les deux fossés : les murs de ce bâtiment furent ornés de peintures qui représentaient l'histoire de la fondation de Berne. On établit un *intendant des ours* qui fut chargé de leur entretien. Chaque année on mettait un grand sapin au milieu de chaque fossé, et par une bizarrerie inexplicable le Vendredi-Saint était le jour réservé à cette belle fête. Ces fossés ont subsisté pendant deux siècles et demi.

On proposa jadis de mettre à la réforme ces pensionnaires inutiles et gloutons. Mais ils trouvèrent des défenseurs ; l'attachement aux anciennes institutions engagea à les conserver, on ne fit que changer leur demeure ; l'ancien fossé qui défigurait une belle place fut comblé et la maison rasée.